

BULLETIN TYPE: Notice to Issuers
BULLETIN DATE: February 24, 2012

Re: Reminder of Ongoing Corporate Governance Requirements for Boards of Directors and Audit Committees

TSX Venture Exchange ("TSXV") is publishing this Notice to Issuers as a reminder of certain ongoing corporate governance requirements mandated by TSXV for which TSXV has identified a degree of non-compliance by listed issuers. These requirements are principally set forth in Policy 3.1 – *Directors, Officers, Other Insiders & Personnel and Corporate Governance* of the Corporate Finance Manual ("Policy 3.1"). TSXV performs a regular review of all listed issuers to ensure compliance with these requirements.

Board and Management Composition and Qualifications

Issuers are reminded that they must, at all times, comply with the composition and qualification requirements pertaining to their boards of directors and management teams. At present, these requirements are principally set forth in sections 5.6 to 5.10 of Policy 3.1 and include, without limitation, the requirement to have at least two independent directors.

Entrenchment of Management

Issuers are reminded that they must not, at any time, construct mechanisms that entrench existing management. At present, this requirement is set forth in section 19.6 of Policy 3.1 and prohibits, without limitation: (a) staggered elections of an issuer's board of directors; and (b) the election of the board of directors as a slate (i.e. electing a slate of directors as a group in its entirety) without also providing the shareholders the ability to elect the directors individually.

Audit Committee Composition

Issuers are reminded that they must, at all times, comply with the composition requirements pertaining to their audit committees. At present, these requirements are set forth in section 21(b) of Policy 3.1 and mandate that: (a) the audit committee must be comprised of at least three directors; and (b) the majority of the members of the audit committee must not be officers, employees (which, for the purposes of TSXV within this context, includes consultants) or control persons of the issuer or any of its associates or affiliates.

If you have any questions about this bulletin, please contact:

Mani Sanghera – Team Manager (Compliance & Disclosure), 604-488-3124
Joanne Butz – Team Manager (Compliance & Disclosure), 403-218-2820
Zafar Khan – Policy Counsel, 604-602-6982

TYPE DE BULLETIN : Avis aux émetteurs
DATE DU BULLETIN : Le 24 février 2012

Objet : Rappel au sujet des exigences permanentes en matière de gouvernance qui s'appliquent aux conseils d'administration et aux comités de vérification

La Bourse de croissance TSX (la « **TSX de croissance** ») publie le présent avis afin de rappeler aux émetteurs certaines exigences permanentes en matière de gouvernance qu'elle a elle-même prescrites et qui, selon ce qu'elle a constaté, ne sont pas respectées par certains émetteurs inscrits. Ces exigences sont énoncées principalement dans la politique 3.1 – *Administrateurs, dirigeants, autres initiés et membres du personnel et gouvernance* du *Guide de financement des sociétés* (la « politique 3.1 »). La

TSX de croissance examine régulièrement la conduite de tous les émetteurs inscrits afin de s'assurer qu'ils respectent ces exigences.

Composition du conseil d'administration et de la direction et qualités requises de leurs membres

On rappelle aux émetteurs qu'ils doivent en tout temps respecter les exigences en matière de composition de leur conseil d'administration et de leur équipe de direction ainsi que les exigences concernant les qualités requises des membres de ceux-ci. Ces exigences, qui sont énoncées principalement aux paragraphes 5.6 à 5.10 de la politique 3.1, incluent notamment l'obligation de compter au moins deux administrateurs indépendants.

Direction inamovible

On rappelle aux émetteurs qu'ils doivent en tout temps s'abstenir d'établir des mécanismes rendant inamovible la direction existante. À l'heure actuelle, cette exigence est énoncée au paragraphe 19.6 de la politique 3.1 et interdit notamment a) une élection suivant laquelle le conseil d'administration d'un émetteur est renouvelable par tranches; et b) l'élection en bloc de candidats aux postes d'administrateur (c'est-à-dire comme groupe, dans son intégralité) si les porteurs de titres n'ont pas la possibilité d'élire les administrateurs individuellement.

Composition du comité de vérification

On rappelle aux émetteurs qu'ils doivent en tout temps respecter les exigences en ce qui a trait à la composition du comité de vérification. À l'heure actuelle, ces exigences sont énoncées à l'alinéa 21b) de la politique 3.1 et prévoient que a) le comité de vérification doit être composé d'au moins trois administrateurs; et que b) la majorité des membres du comité de vérification ne doivent pas être des dirigeants, des employés (ce qui, pour les besoins de la TSX de croissance dans ce contexte, inclut les consultants) ou des actionnaires dominants de l'émetteur, des personnes qui ont un lien avec l'émetteur ou des membres du même groupe que l'émetteur.

Toute question concernant le présent bulletin peut être adressée aux personnes suivantes :

Mani Sanghera – Chef d'équipe (Conformité et communication de l'information), 604-488-3124

Joanne Butz – Chef d'équipe (Conformité et communication de l'information), 403-218-2820

Zafar Khan – Conseiller juridique, Politiques, 604-602-6982
